

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 4 MARS 2020**

Date de convocation : le 26 février 2020

Le mercredi 4 mars 2020 à 18 H 30, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Gilles LAURANSON.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Gilles LAURANSON

Mairie de BAS EN BASSET
Gilles DAVID
Bernard CHAPUIS

Mairie des VILLETES
André-Philippe BERNABE

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Didier ROUCHOUSE
Dominique FREYSSENET

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION
Jean PRORIOL

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Gilbert SOULIER
René BEAU
Iwan MAYET
Claude GRAC

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

Mairie des VILLETES
Sandrine VILLATTE

C) Participaient également à la réunion

| | |
|-----------------|---|
| Éric CHEVALIER | Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon |
| Caroline PICOT | Secrétaire administrative et financier |
| Olivier DUBOEUF | Responsable administratif et financier |

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Franck RONZE

Mairie des VILLETES
Marc PREBET

Mairie d'AUREC SUR LOIRE
Alain BONNEFOY

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP)
Alain MARQUET
Michel ROBIN

Monsieur Alain MARQUET a donné pouvoir à Monsieur Claude GRAC.
Monsieur Michel ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Iwan MAYET

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse Messieurs Franck RONZE de MONISTROL SUR LOIRE, Marc PREBET de LES VILLETES, Alain BONNEFOY d'AUREC SUR LOIRE, Alain MARQUET et Michel ROBIN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez (SIAEP).

Monsieur Iwan MAYET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la décision prise depuis le dernier comité syndical du SYMPAE.

- Décision n° 2020 01 – Ouverture de crédit de 125 000€ auprès du crédit agricole Loire Haute Loire

1. Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion est tenu par le trésorier dont un extrait est présenté. Celui-ci est conforme en tous points au compte administratif exécuté par le président.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2019

Le Président reprend les chiffres importants. Le résultat d'exercice est excédentaire de 24 340,24 €. En investissement, le résultat de l'exercice est de 158 960,55 €. Après affectation des résultats 2018, le fonds de roulement clôture au 31/12/19 à 38 495,62 € en tenant compte des restes à réaliser. Il est en baisse de 30 745€ par rapport à 2018.

Il énonce les chiffres section par section,

Section Fonctionnement

- Dépenses

Le total de section est de 1 109 954,96 €, en hausse de 3,94% par rapport à 2018.

Chiffres à retenir :

Compte 6061 → Achat d'eau brute 191 622,98 €

Compte 6288 → Prestations du SELL 394 860,88 €

Chapitre 042 → Transfert entre sections opérations d'ordre → 292 927,06 €

Chapitre 66 → Charges financières 200 940,95 €

- Recettes

Après déduction du résultat reporté, le total de section est de 1 134 295,20 €. On constate une diminution de 9,2% par rapport à 2018.

Postes les plus importants :

Participation des collectivités : 840 732,00 €

Refacturation d'eau brute : 191 622,98 €

Section Investissement

- Dépenses

Le total est de la section est de 357 875,40 € en baisse par rapport à 2018 (509 818,29 €).

- Recettes

En 2019, total de 516 835,95 € en légère hausse par rapport à 2018 (513 937,54 €). Les chiffres sont à peu près identiques par rapport à 2018.

Le président se retire.

Iwan MAYET met aux voix l'approbation du compte administratif.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2019

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice soit 24 340,24 € augmenté du résultat antérieur reporté de 69 241,12 € soit un total à affecter de 93 581,36 €.

L'affectation est effectuée prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 55 085,74 €. Cette affectation est très inférieure à l'affectation 2018.

L'excédent est reporté en section de fonctionnement pour 38 495,62 €.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif de l'exercice 2020

En fonctionnement dépenses, le volume budgétaire est 1 218 712,62 € soit une hausse de 1,9 %.

Les charges sont contenues.

Charges financières : Il n'y a pas d'évolution notable concernant les charges financières, 200 290,05 € contre 207 135,20 € en 2019.

Le Président évoque ensuite les points essentiels des recettes de fonctionnement :

La refacturation d'eau brute est estimée à 183 500€.

Les participation des collectivités subissent une augmentation de 6,21 %, elles passent de 840 732€ en 2019 à 892 973€ en 2020.

Concernant les dépenses d'investissement, le Président explique que les reprises de subvention ne sont plus majorées par la mécanisme dérogatoire d'amortissement et s'établissent à 103 744€ contre 101 940€ en 2019.

L'annuité en capital de la dette croît de 3,42 % et s'élève en 2020 à 241 777 €

Il est prévu 26 000 € en investissements matériels pour l'acquisition d'un COTmètre ainsi que le changement de la supervision.

Pour finir, il évoque les recettes d'investissement :

Le virement de la section de fonctionnement subit une légère hausse : 76 992,94€ en 2020 contre 58 002,68€. Pour rappel, en 2019, ce virement avait été fortement minoré du fait de la fin du mécanisme dérogatoire de reprises des subventions.

En 2020, il n'y a pas de subvention attendue.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité

5. Participations au budget 2020 et régularisations 2019,

Le Président énumère le montant pour chaque collectivité.

Il confirme que les appels de participations se feront en avril, juin et septembre et demande à ce que celles-ci soient réglées dans les délais car le SYMPAE ne dispose pas d'une grosse trésorerie et compte beaucoup sur ces participations.

Il rappelle que la régularisation de l'année 2019 est répercutée sur le montant des participations 2020.

| Membres | avril | juin | septembre | Participations 2020 |
|--------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------------|
| MONISTROL S/LOIRE | 98 433 € | 98 433 € | 98 434 € | 295 300 € |
| SAINTE-SIGOLENE | 56 633 € | 56 633 € | 56 634 € | 169 900 € |
| LES VILLETES | 12 360 € | 12 360 € | 12 361 € | 37 081 € |
| BAS EN BASSET | 34 198 € | 34 198 € | 34 197 € | 102 593 € |
| BEAUZAC | 35 675 € | 35 675 € | 35 675 € | 107 025 € |
| S.I.A.E.P. HAUT-FOREZ | 57 302 € | 57 302 € | 57 302 € | 171 906 € |
| dont Fonctionnement SAUR | 26 315 € | 26 315 € | 26 316 € | 78 946 € |
| | 294 601 € | 294 601 € | 294 603 € | 883 805 € |
| AUREC | 3 056 € | 3 056 € | 3 056 € | 9 168 € |
| | | | | 892 973 € |

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical accepte à l'unanimité

Ce comité syndical étant le dernier du mandat, il n'y a pas de date de fixée pour le prochain comité.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour étant terminé, et aucun autre membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h00.

SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION
ET D'ADUCTION D'EAU
S.Y.M.P.A.E.
Hôtel de Ville
7, avenue de la Libération
BP 20019
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Le Président,



Gilles LAURANSON

